

Retard de paiement et recouvrement amiable de dettes du consommateur : les implications de l'insertion du livre XIX dans le Code de droit économique

*Sabine Thibaut**

I. Introduction

1. Le 1^{er} septembre 2023, la loi du 4 mai 2023 portant insertion du livre XIX « Dettes du consommateur » dans le Code de droit économique¹ est entrée en vigueur.

Ce livre XIX poursuit l'objectif d'encadrer la problématique du retard de paiement et d'intégrer, dans le Code de droit économique, les dispositions de la loi du 20 décembre 2002 relative au recouvrement amiable des dettes du consommateur tout en y apportant divers compléments, modifications et actualisations.

Compte tenu des implications juridiques et économiques que cette matière entraîne pour les créanciers, les débiteurs et les différents acteurs du recouvrement, il apparaît nécessaire d'en exposer les nouvelles règles et les conséquences.

* Sabine Thibaut est juriste et chargée de recherche à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

¹ *M.B.*, 23 mai 2023, p. 49149.